



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 2 mars 2021

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mardi 2 février 2021 à 20h00 à la Mairie

Présents : Guislain BERNARD, Maire, Régis REYNAUD, Adjoint, Gilbert LA RUSSA, Adjoint, Ludovic BRISSON, adjoint, Gaëlle BOCKEL, Méлина CHABERT, Philippe DUNAND, Henriette DUPIN, Marine LEVIONNOIS, Cécile PORTALIER.

Procuration :

Absent excusé : Nicolas HENNEMAN

Secrétaire de séance : Cécile PORTALIER

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 2 février 2021.

III - ORDRE DU JOUR :

Modification de l'ordre du jour :

Du fait de la démission de Catherine DUNOGIER, il est nécessaire de procéder à la réélection de la commission communale d'appel d'offre.

Régularisation du tracé du chemin dit de « Dringue »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la SCI PRAS a sollicité l'acquisition d'une parcelle communale traversant sa propriété cadastrée Section F n° 506, 71, et 72, ayant constitué l'emprise

d'un ancien chemin, chemin rural de Dringue, qui n'est plus ouvert à la circulation publique depuis de très nombreuses années, n'est plus entretenue par la commune, est totalement impraticable et n'est même plus visible sur le terrain.

Cette ancienne portion de chemin ne peut donc plus être qualifiée de chemin au sens juridique du terme mais constitue plutôt une bande de terrain dépendant du domaine privé de la commune.

Cette bande de terrain d'une contenance de 9A46CA peut donc être cédée au propriétaire riverain.

Il propose donc de la vendre moyennant le prix de 1.00 €.

Les frais d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par l'acquéreur, la SCI PRAS.

Voté à l'unanimité

Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée Section D n° 0633

Monsieur le Maire fait part de la volonté de Monsieur Bernard BUFFAT et son épouse Madame Odile BUFFAT, de céder, à l'euro symbolique, à la commune de PLATS une parcelle de terrain située dans le village, aux abords de leur propriété, afin d'élargir l'espace public.

La parcelle à céder à la commune de PLATS est cadastrée Section D numéro 0633 pour une contenance de 273m².

Il précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Il requiert l'autorisation de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voté à l'unanimité

Approbation du projet de réalisation d'une aire de jeu et demandes des différentes subventions

Il y a une nécessité de réaménager la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux enfants de l'école de pouvoir avoir à leur disposition des jeux d'extérieur et de jouer en toute sécurité durant les récréations de l'école communale.

Considérant que les enfants n'ont actuellement plus d'aire de jeu à leur disposition dans la cour de l'école suite à l'enlèvement de l'ancienne aire de jeu qui était devenue dangereuse, dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur la création d'une aire de jeu dans la cour de l'école communale.

Ce projet a un coût de 9 043.63 € HT soit 10 852.36 € TTC.

La préfecture, la région et le département seront sollicités afin de faire les demandes de subventions possibles pour mener à bien ce projet.

Voté à l'unanimité

Nomination d'un référent concernant les ordures ménagères

M. Guislain BERNARD, Maire et seul candidat est nommé référent de la gestion des déchets sur la commune de Plats.

Convention de soutien technique aux communes

La convention de soutien technique aux communes pour 2021, proposée par Arche Agglo0 un coût élevé. Cette année, les travaux prévus en voirie n'ont pas besoin d'expertise particulière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas signer la convention cette année.

Contre à l'unanimité

Vote du compte de gestion - Vote du compte administratif - Vote de la note de synthèse du compte administratif

Le compte de gestion n'ayant pas été reçu, le vote de celui-ci ainsi que du Compte administratif et de la note de synthèse de celui-ci seront voté au prochain conseil.

Election de la commission communale d'appel d'offre

Une liste se présente comme suit :

- 1- Régis REYNAUD
- 2- Gilbert LARUSSA
- 3- Cécile PORTALIER
- 4- Nicolas HENNEMAN
- 5- Gaëlle BOCKEL
- 6- Marine LEVIONNOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que :

La commission communale d'appels d'offres est composée comme suit :

Titulaires : Régis REYNAUD, Gilbert LARUSSA, Cécile PORTALIER

Suppléants : Nicolas HENNEMAN, Gaëlle BOCKEL, Marine LEVIONNOIS

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Commission association informe le conseil municipal de la demande de l'ACCA pour l'installation d'un abri. Le Maire propose de se renseigner auprès de la préfecture sur la législation relative au lieu d'accueil avec arme notamment.
- Clés de la salle des fêtes : Le changement des serrures a été effectué. L'accès en est, à présent, limité et sur réservation.

- Ecole : spectacle de théâtre gratuit pour les enfants le 16 mars si les conditions sanitaires le permettent ; Les repas pour les artistes sont pris en charges par la Mairie.
- Cimetière : Le columbarium est presque terminé ; Le conseil municipal remercie Jean Marc ROMAIN, Gilbert LA RUSSA et Régis REYNAUD pour leur travail.

Marine LEVIONNOIS et Gilbert LA RUSSA ont quasiment terminé l'inventaire des tombes au cimetière. Il y a cependant certaines tombes qui semblent abandonnées. Un panneau va être placé au cimetière et une affiche sur Intramuros afin de retrouver les filiations et constater d'ici un an, la désuétude de ces tombes, si tel est le cas.

- Une opération de nettoyage sur la commune est organisée en partenariat avec Arche Agglo le 20 mars 2021. Le rassemblement est prévu devant la Mairie à 9h.
- Le SDEA a lancé l'appel d'offre pour un architecte à la réalisation du projet cantine garderie.
- Le local sous la bibliothèque : Le kinésithérapeute souhaite partager le local avec un autre professionnel.

Séance levée à 22h13